



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	10	5

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 septembre 2017

**OBJET : 19-1 - PETITE ENFANCE  
- RESERVATION DE PLACES DANS  
LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL -  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES  
JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Le vendredi 29 septembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/09/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. André-Luc SEITHER à Mme Anne-Marie DUMONT  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Gérald LACOSTE à M. Marc FOSSOUD  
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE  
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAOU  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

259947

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 06 OCT. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

17 OCT. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

19-1 - PETITE ENFANCE - RESERVATION DE PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2005, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la convention relative à la réservation de dix places dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance de la commune, à destination des enfants du personnel du Centre hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins.

Ainsi, chaque année, dix places sont réservées au sein des établissements d'accueil de la petite enfance de la commune par l'hôpital, pour des enfants de professionnels hospitaliers répondant aux critères d'octroi d'une place, déterminés par une commission propre au Centre hospitalier.

En contrepartie de cette prestation au bénéfice du personnel hospitalier, le Centre hospitalier verse à la Ville une redevance établie de la façon suivante.

1) Calcul du pourcentage obtenu entre le nombre de places prévues par la présente convention (10) et la capacité totale d'accueil des structures de la Ville (467 à ce jour), soit un pourcentage de 2,14 (à ce jour) ;

2) Calcul de la dépense nette à la charge de la Ville après déduction de la participation de la Caisse des Allocations Familiales, et de celles des Familles.

Le montant de la redevance annuelle est ainsi égal au produit du pourcentage visé au (1) par le montant des dépenses nettes visées au (2).

À titre d'information, la ville a perçu du Centre Hospitalier une participation de 57 218,56 € au titre de l'exercice 2016.

La convention en cours étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler pour une durée de trois ans.

OUI CET EXPOSÉ  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au partenariat de réservations de places dans les établissements d'accueil de la petite enfance avec le Centre hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins, ainsi que tout avenant à cette convention sans que l'économie générale du contrat ne soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.19-1 - PETITE ENFANCE - RESERVATION DE PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/10/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/10/2017

---

**Numéro de l'acte :** DCM2599-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170929-DCM2599-17-DE

---

**Date de décision :** 29/09/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes